



## Décision de radiodiffusion CRTC 2007-76

Ottawa, le 6 mars 2007

### **Société Radio-Canada**

Vancouver (Colombie-Britannique) et  
Dawson City (Territoire du Yukon)

*Demande 2006-1652-6*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-1*

*9 janvier 2007*

### **CBU-FM Vancouver – nouvel émetteur à Dawson City**

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) visant à modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de CBU-FM Vancouver (Colombie-Britannique) afin d'exploiter un émetteur à Dawson City (Territoire du Yukon) pour retransmettre le service du réseau national langue anglaise Radio Two en provenance de CBU-FM Vancouver.
2. Le nouvel émetteur sera exploité à 104,9 MHz (canal 285A) avec une puissance apparente rayonnée de 413 watts.
3. Le Conseil a reçu des interventions à l'appui de cette demande.
4. Dans *CFWH Whitehorse – Nouvel émetteur à Dawson*, décision de radiodiffusion CRTC 2004-358, 18 août 2004, le Conseil a approuvé une demande de la SRC visant à remplacer l'émetteur de son service Radio One à Dawson City, CBDN-FM, par un émetteur opérant à la bande AM. La SRC indique que le nouvel émetteur proposé dans la présente demande utilisera l'infrastructure déjà en place de CBDN-FM lui permettant de fournir son service Radio Two à coût minime.
5. L'émetteur doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, dans les 24 mois de la date de la présente décision, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant le 6 mars 2009. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise par écrit au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*

